



### VŒUX

#### Vœu n°1 - Commission Futsal

*Vœu approuvé à l'unanimité par le Comité Directeur du 15 mai 2021*

**Coupe de l'Avenir Futsal Seniors (page 186 de l'annuaire 2020/2021)**

#### **Article 1 - Titre et challenge**

Le District de Lyon et du Rhône de Football organise annuellement une épreuve réservée aux équipes réserve de Futsal participant aux Championnats de D1 à la D4. Elle s'intitule Coupe de l'Avenir. Contrairement à la Coupe de Lyon et du Rhône, elle n'a pas un caractère obligatoire

#### **Article 1 - Titre et challenge**

*Le District de Lyon et du Rhône organise annuellement la Coupe de l'Avenir, épreuve réservée aux équipes réserves des clubs Futsal participant aux championnats de D1 à D3.*

*1.1 - Contrairement à la Coupe de Lyon et du Rhône, elle n'a pas un caractère obligatoire*

*1.2 - Les équipes éliminées au premier tour de la Coupe de Lyon et du Rhône pourront selon leur désir, participer à cette épreuve, sous réserve d'engagement prévu à cet effet*

#### Vœu n°2 - CHAZAY FC

*Vœu approuvé à l'unanimité par le Comité Directeur du 15 mai 2021*

#### **« Mutations**

Nous constatons depuis plusieurs saisons déjà une multiplication des mutations de joueurs ou joueuses vers un même club amenant à fragiliser l'équipe voire la catégorie du club quitté.

Il est dans ce vœux hors de question de remettre en cause les règles de mutations comme l'exprime les textes (Cf. articles 92 à 99 des règlements généraux de la FFF), mais nous souhaitons que soit appliquée la règle suivante :

- Ne peuvent être inscrit sur une feuille de match plus de trois joueurs avec le cachet « mutation » venant du même club.
- Cette règle s'appliquerait à toutes les catégories et ne serait valable que pour les équipes premières de chaque catégorie. »

